



Comment utiliser transport solidaire ?

Au moins une semaine avant votre premier déplacement, contactez-nous afin de constituer votre dossier de bénéficiaire.

Faites votre demande au moins 48 heures avant le déplacement. Toute demande de déplacement pour le lundi doit être formulée le jeudi précédent.

Demande sur www.deplacezvous.fr ou au 03 27 09 04 60, l'association FRAM met en relation le conducteur bénévole et la personne transportée.

Au jour et à l'heure convenus, le conducteur bénévole vous prend en charge chez vous et vous amène à l'endroit souhaité.

À l'issue du déplacement, le conducteur percevra la somme de 0,32€ du km.

Un accompagnement pourra être proposé par le bénévole selon ses disponibilités.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER



Communauté de communes
du Pays de Mormal
03 27 09 04 60



mobilitesolidaire.fram@gmail.com



Un service coordonné par l'association Familles Rurales Avesnois Mormal et la communauté de communes du Pays de Mormal

www.deplacezvous.fr



TRANSPORT SOLIDAIRE

Déplacez-vous en Pays de Mormal

UNE AIDE AUX DÉPLACEMENTS, POUR LES HABITANTS, PAR LES HABITANTS.



Quand utiliser le transport solidaire ?

TOUS LES JOURS ET 24^H/24

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE CONDUCTEURS BÉNÉVOLES POUR VOUS TRANSPORTER ET VOUS ACCOMPAGNER.

Comment puis-je en bénéficier ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements
- Vous êtes habitant du Pays de Mormal
- Tarif : 0,32€ par kilomètre effectué
- Devenez adhérent de Familles Rurales Avesnois Mormal

Contactez le Pays de Mormal pour votre inscription, au moins une semaine avant votre premier déplacement.

03 27 09 04 60



Pourquoi faire appel au transport solidaire ?

Ma grand-mère a besoin d'aide

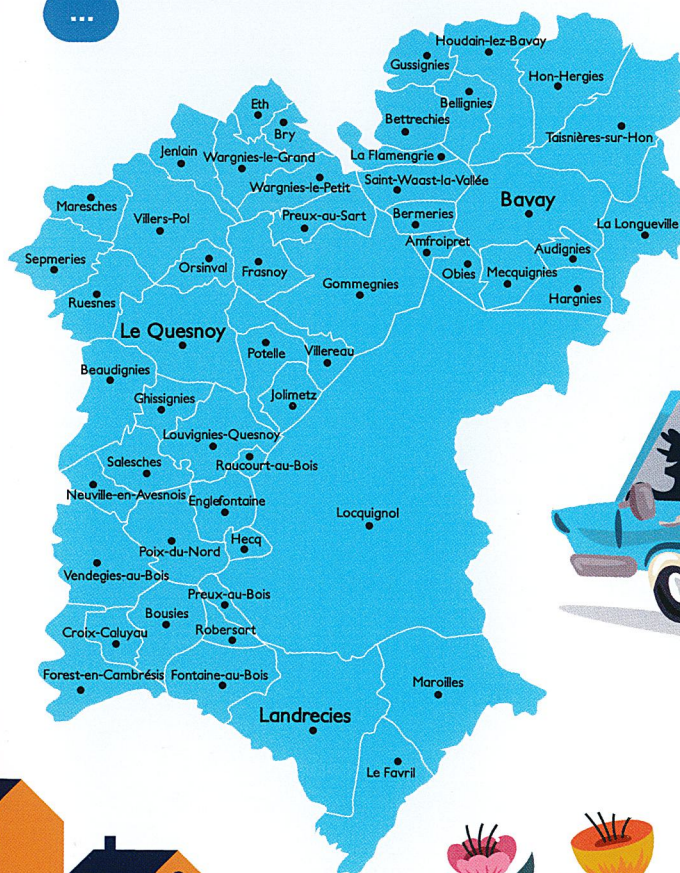
J'ai rendez-vous chez le médecin

J'ai un entretien d'embauche

Je dois aller faire mes courses

Je me suis cassé le pied

...



Devenez conducteur bénévole en Pays de Mormal

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des problèmes de mobilité ?

Vous vous engagez à signer et respecter la charte de bonne conduite ?

Comment ça marche ?

Vous aurez tout le loisir d'accepter ou pas un trajet en fonction de vos disponibilités.



Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiment de 0,32€, non imposable, vous sera versé.

CONTACTEZ-NOUS POUR VOUS FAIRE CONNAÎTRE !

03 27 09 04 60

